

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme

AMANCY

PLAN DE ZONAGE

[illegible]

LEGENDE

ZONES URBAINES

UA	Zone d'urbanisation dense
UB	Zone d'urbanisation de densité moyenne, densité à conforter
UC	Zone d'urbanisation de densité moyenne à faible, tissu pavillonnaire
UE	Zone d'équipements publics
UF	Zone SNCF
UX	Zone d'activités
UY	Zone d'activités commerciales

ZONES A URBANISER

1AU(i) Zone à urbaniser

ZONES AGRICOLES

A Zone agricole

Ap Secteur d'activités agricoles à valeur paysagère

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

	Zone naturelle
	Secteur naturel d'équipements publics ou d'intérêt collectif de plein air et équipements d'infrastructure
	Secteur correspondant à des habitats naturels sensibles

INFRASTRUCTURES ET EMPLACEMENTS RESERVES

Emplacement réservé	3	Numéro de l'emplacement réservé
---------------------	---	---------------------------------

RENSEIGNEMENTS DIVERS

	Servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'urbanisme
	Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation
	Secteur d'intérêt paysager à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
	Servitude imposant le maintien d'un linéaire à vocation commerciale, au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
	Linéaire inscrit au PDIPR et identifié au titre de l'article L151-38 du Code de l'urbanisme
	Bâti existant repéré "patrimonial" au titre de l'article L151-19 alinéa du Code de l'urbanisme
	Captage
	- Périimètre de protection immédiate
	Risque technique : Canalisation de gaz et zone non aedificandi, repérée au titre de l'article R123-11-b du Code de l'urbanisme
	Bâtiment nouveau existant ou en cours de construction depuis la dernière mise à jour du cadastre et positionné à titre indicatif

Liste des emplacements réservés

N° de référence au plan	Destination projetée	Superficie ou longueur	Collectivité ou service public bénéficiaire
1	Aménagement de voirie à 10 m des plate-formes	278 ml	Commune
2	Parc de stationnement, park relais	8 185 m ²	Commune
3	Création d'un chemin piéton pour mode doux	9 405 m ²	Commune
4	Extension des équipements publics pour groupe scolaire	1 491 m ²	Commune
5	Aménagement de voirie	306 ml	Commune
6	Aménagement de voirie et création d'un chemin piétons	564 ml	Commune
7	Création d'un chemin piéton pour mode doux	286 ml	Commune
8	Création d'un chemin piétons	206 ml	Commune
9	Aire de stockage des ordures ménagères	1 094 m ²	Commune
10	Création d'un chemin piétons	393 ml	Commune
11	Création d'un chemin piétons	733 ml	Commune

Liste des bâtiments patrimoniaux		
N° d'ordre	Numéro de parcelles	Désignation
1	A 1811	corps de ferme
2	A 316-750-751-752-754	2 bâtiments principaux
3	A 503	corps de ferme + annexe
4	A 1141 - 1145	annexe
5	A 1142	corps de ferme
6	A 622 - 867 - 1809	ensemble immobilier
7	A 800	corps de ferme
8	A 1799 - 1800	corps de ferme et annexes
9	B 129	ancienne porcherie
10	A 30 - 36 - 1038	Ensemble immobilier
11	B 229 - 261 - 2265	ensemble immobilier
12	B 913	corps de ferme
13	B 822- 823 - 824 - 829	ensemble immobilier
14	B 526	
15	B 540 - 544 - 545	corps de ferme
16	B 1077	
17	A 487	
18	A 487	
19	B 250 - 1464	

LISTE DES SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme

Service/pour logement au titre de l'article L151-15	Nombre et destination des logements à réaliser	Localisation	Surface de la zone
L1	40% de la surface de plancher réalisée en tranchée 1 doit être affectée à des logements locatifs aides	Chef-Lieu	37 497 m ²
L2	25% de la surface de plancher réalisée en tranchées 2 et 3 doit être affectée à des logements locatifs aides	Sous Ammay	8 234 m ²
L3	25% de la surface de plancher réalisée sur l'ensemble du secteur doit être affectée à des logements locatifs aides	Vozenier Frutière	4 952 m ²
L4	25% de la surface de plancher réalisée sur l'ensemble du secteur doit être affectée à des logements locatifs aides	Vozenier	6 142 m ²
L5	25% de la surface de plancher réalisée sur l'ensemble du secteur doit être affectée à des logements locatifs aides	Arculinges	2 253 m ²
L6	25% de la surface de plancher réalisée sur l'ensemble du secteur doit être affectée à des logements locatifs aides	Plaine Nord	5 307 m ²
L7	25% de la surface de plancher réalisée sur l'ensemble du secteur doit être affectée à des logements locatifs aides	Plaine Sud	4 555 m ²
L8	25% de la surface de plancher réalisée sur l'ensemble du secteur doit être affectée à des logements locatifs aides	Vallières	26 823 m ²

